

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogation mineure, ci-après indiquée, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 11 mai 2017, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
Lot 1 973 757 Adresse projetée 2301, chemin d'Oka	Autoriser l'implantation d'une nouvelle habitation multifamiliale : <ul style="list-style-type: none"> - avec une marge avant de 3m au lieu de 6m ; - avec une marge latérale gauche de 1,4m au lieu de 4m ; - avec une marge latérale totale de 6,5m au lieu de 8m ; - avec une superficie de 1504,34m² au lieu de 2 000m².
Lot 1 605 460 Adresse projetée 49, 8 ^e avenue	Autoriser l'implantation d'une nouvelle habitation multifamiliale (quadruplex) : <ul style="list-style-type: none"> - avec une marge latérale de 1m au lieu de 5m ; - avec une marge latérale totale de 3,99m au lieu de 10m ; - avec un frontage de 15,24m au lieu de 25m ; - avec une superficie de terrain de 622,6m² au lieu de 1 000m² ; - avec une allée d'accès au stationnement en cour arrière de 2,99m au lieu de 3,66m.

DONNÉ à Deux-Montagnes, le 20 avril 2017.

Jacques Robichaud
Avocat, o.m.a.
Greffier et Directeur des services juridiques